This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

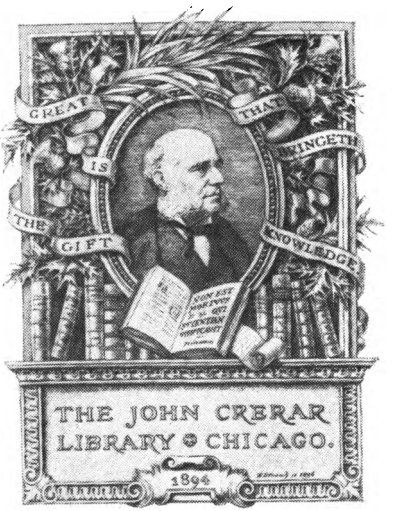

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

06.1.77
20

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ DES LETTRES

des Sciences,

des Arts, de l'Agriculture et de l'Industrie

DE SAINT-DIZIER

XX

ANNÉE 1927

SAINT-DIZIER

ETABLISSEMENTS ANDRÉ BRULLIARD

—

1927

Digitized by Google

Digitized by Google

JOHN CARTER BROWN LIBRARY

SOCIÉTÉ DES LETTRES DE SAINT-DIZIER

Environs de Saint-Dizier

MOËSLAINS

PAR

RENÉ GOUTHIÈRE

PUBLICISTE

BIBLIOTHÉCAIRE DE LA SOCIÉTÉ

SAINT-DIZIER

ÉTABLISSEMENTS ANDRÉ BRULLIARD

IMPRIMERIES A. BRULLIARD ET J. THEVENOT RÉUNIES

1927

Digitized by Google

JOHN CRERAR
LIBRARY

Digitized by Google

ENVIRONS DE SAINT-DIZIER

MOËSLAINS

I

Chapelle et statue de saint Aubin, monuments historiques.

Dans une brochure de 1871 assez rare aujourd'hui, M. F. Mazelin, professeur d'histoire au collège de Saint-Dizier, a dit tout ce qu'à cette époque on pouvait dire de Moëslains, de la chapelle de Saint-Aubin et des pèlerinages qui chaque année ramènent la foule en ce lieu.

L'érudit écrivain a parlé de la petite aristocratie féodale de l'endroit, de ses chevaliers, de ses seigneurs, qui avaient là, dès le VII[e] siècle, « un château (1)

1. Dans son ouvrage *Diocèse de Châlons*, M. E. de Barthélemy a eu l'occasion de parler de ce château considéré en des temps moins éloignés : « Dans tout le diocèse, comme dans tout le royaume, les campagnes étaient ravagées par des bandes d'hommes armés qui, commandés par des seigneurs égarés ou de hardis aventuriers, rançonnaient les villages et menaçaient les châteaux... En 1105, Albert de Moëslains se présente devant Châlons et enlève l'évêque Hugues, l'enferme à son château, près Saint-Dizier, et le garde plusieurs mois. »

Digitized by Google

redoutable » et qui, avec ceux de Saint-Dizier, dominaient tout le pays.

En 1544, les Impériaux, « furieux de se voir arrêtés dans leur marche victorieuse par la garnison de Saint-Dizier, se répandirent dans les alentours et y commirent des actes de vandalisme et de barbarie. Le village de Moëslains fut en particulier victime de leur brigandage. Les maisons furent pillées, saccagées, renversées. Le château lui-même disparut sous ces ruines et de tous les bâtiments qui composaient le village il ne resta que la chapelle de Saint-Aubin ».

Cette assertion n'est pas complètement exacte. Nous devons à l'obligeance de M. Pensé, curé actuel de Valcourt, Moëslains et Hoëricourt, communication d'un registre sur lequel M. Bernard, son prédécesseur, notait (1875) tout ce qui intéressait l'histoire locale. Il y est dit, d'après un manuscrit de 1632, qu'à cette époque on voyait encore une petite maison occupée par le curé desservant de la paroisse (1).

« L'église de Saint-Aubin paroissiale dudit Moslin (2) ou fait le curé sa résidence est distant dudit Moslin d'un quart de lieu. Le presbytère, bâti sur le coppeaux d'une petite montagne investie de trois autres petites montagnes, desquelles en temps d'inondation d'eaux s'écoulent quantité d'eaux qui rendent la ditte église presqu'inaccessible et entre le dit Moslin et Hoéricour flue le cours de la rivière de la Marne, en grande largeur, périlleuse et bien souvent très difficile à passer. »

Les habitants, qui vivaient sur la colline, descendirent donc dans la plaine.

---

1. M. Mazelin complète du reste ses renseignements par une mention de ce manuscrit dans sa brochure (p. 138).

2. L'église est sur une éminence, à quelque distance du village, du côté des bois. — De Vaveray (1738), *Election de Vitry* (Moëslains).

Digitized by Google

FOUILLES

« Une chaussée romaine, conduisant de Langres à Reims, traversait le Perthois en passant par Perthes; elle franchissait la Marne près de Moëslains et la Saulx à Vitry-le-Brûlé ; elle a donné son nom au village de la Chaussée...

« Moëslains, Perthes, Vitry, comme plus de mille autres localités, ont déjà révélé par les monnaies leur existence quinze fois séculaire ; Moëslains (*Mediolanum*), le sanctuaire du milieu, était l'antique *locus sanctus* des Parthes de la Gaule, des druides du Der ; chaque peuple avait son *mediolanum*, — un lieu consacré, dit César, situé au centre de la région.

« Les monnaies de Moëslains portent tantôt le nom d'Arastes, personnage encore inconnu, tantôt le nom de saint Pierre, patron du grand monastère du Der, situé non loin de là... (1) »

Des fouilles ont été pratiquées, rapporte encore M. Bernard, là où l'ancien village était construit. Ceux qui les entreprirent ne trouvèrent la plupart du temps qu'un amas de pierres dont ils se servirent pour la construction de leurs bâtiments. Le cimetière était entouré d'un mur ; les pierres ont été prises par les habitants. En 1839, on trouva une hache et une pièce de charrue de forme singulière. L'année suivante, un habitant se livra à de nouvelles fouilles et découvrit un caveau très profond.

Il serait peut-être intéressant de poursuivre les recherches : ne parlait-on pas, ces années dernières, d'un sourcier qui a exploré la colline de Saint-Aubin et s'est arrêté en un endroit où se révélaient de l'or et du fer ? On inférait de cette conjecture qu'à la place désignée devaient être inhumés des guerriers, un chef entouré de soldats.

---

1. *Courrier de la Haute-Marne*, 7 mai 1876 : *Vitry-le-Brûlé, capitale du Perthois.*

Digitized by Google

POPULATION

Dès 1565, moitié des habitants de Moëslains appartenait aux princes de Joinville (1) comme seigneurs d'Eclaron, l'autre moitié au roi.

Mais ce partage ne fut réellement obligatoire qu'en 1608. Encore la sentence rendue par Perret, lieutenant général du bailliage de Chaumont, ne fut-elle exécutée qu'en 1613 (procès-verbal du 12 février).

Le nombre des ménages s'élevait pour chaque part à 17, en tout 34. Si l'on compte 6 membres par feu, la population de 1613 s'élevait à 204 habitants. La division fut faite de telle sorte qu'il y eût de part et d'autre le même nombre d'hommes, de femmes et d'enfants (2).

Vers 1871, la population était de 217 habitants

Le recensement de 1911 accusait 161 habitants. Pendant la guerre de 1914, avec les réfugiés qui se trouvaient dans la commune, on arrivait au chiffre de 178 habitants.

FONDATION DE L'ÉGLISE DE MOËSLAINS

D'un vieux cahier communiqué par M. V. Charmeteau, premier vice-président de la Société des Lettres de Saint-Dizier :

« *Moëlins. — Mediolanense castrum. — Meliano.* — Un chevalier de Moëlins, nommé Vintere ou Vuitere, qui fut un homme fameux, dit la chartre, donna de grands biens à l'abbaye de Montier-en-Der et s'y fit religieux à son retour de la Terre Sainte. Il avait près de son château de Moëlins une église

---

1. (1551). — Henri II, passant à Joinville, érige ce domaine en principauté en faveur de son cousin François de Guise et y annexe, entre autres terres, celle de Moëslains. J. Collin : *Tablettes historiques de Joinville.*

2. Manuscrit de M. Bernard, d'après un registre de paroisse d'Eclaron.

Digitized by Google

ou oratoire dédié au Saint Sépulcre, à la Sainte Vierge et à saint Etienne.

« Saint Louvent, solitaire (1), avait jetté les fondemens de cette église et y était resté jusqu'à ce que l'impie Brunehaut lui fît trancher la tête à Pontigon-en-Perthois. »

M. l'abbé Arthur Prévost (2) écrit à ce sujet : « Une charte de Bruno, abbé de Montier-en-Der, nous apprend que Guitère, seigneur de Moëslains (ancien diocèse de Châlons), construisit, à son retour de Terre Sainte, une église en l'honneur de saint Pierre et de saint Paul et de saint Bercaire, et qu'il y prit l'habit religieux. Il ajoute qu'il y avait, près de Moëslains, une église en l'honneur du Saint Sépulcre, de la Sainte Vierge et de saint Etienne, premier martyr, élevée par saint Louvent (ou Lupien) quand il y menait la vie érémitique et où il demeura jusqu'à son martyre ordonné par Brunehaut. Guitère, avant de se faire religieux, donna à cette église une partie de son patrimoine, et l'église elle-même fut donnée plus tard (en 1063) à Montier-la-Celle par Roger, évêque de Châlons (*Acta Sanctorum*, octobris, t. IX, p. 605).»

DESCRIPTION DE LA CHAPELLE

M. Mazelin fait une description de la chapelle, dont l'architecture romane est exposée avec tous ses détails : il donne les dimensions du bâtiment (23 m. sur 12 m. 50 et 10 m. de haut), le poids de l'unique petite cloche qui annonce les offices (150 kil.); il parle des piliers dépourvus d'ornements, des fenêtres à plein cintre, du transept de la fin du XV^{e} siècle, du sanctuaire, du maître-autel en bois « de l'époque de la Renaissance », des autels latéraux dédiés à la Vierge et à saint Nicolas, des pierres tumulaires ; rien n'est oublié.

---

1. Saint Louvent ou Lupien, né vers 540.
2. *Les Champenois aux croisades* (Mémoires de la Société académique de l'Aube, t. LXXXV-VI, 1921-1922, note).

Digitized by Google

LE CULTE DE SAINT AUBIN

Fixant l'origine du culte auquel l'édifice est spécialement affecté, M. Mazelin dit : « D'après la tradition, c'est vers l'année 1490 qu'un évêque de Châlons, sorti du monastère de Saint-Aubin d'Angers, fit don à la paroisse de Moëslains d'une relique du saint. Elle consiste en un doigt de la main. »

Cette relique est exposée chaque année, le 1er mars, à la vénération des pèlerins. Elle est renfermée dans un reliquaire qui affecte la forme d'une main bénissante (index et majeur levés), placé sous un dôme que surmonte une croix.

Un autre culte de saint Aubin se pratique dans plusieurs paroisses des environs de Langres. Les enfants de ces pays ne prient pas spécialement pour les biens de la terre, ni pour les maisons, ni pour les malades et les infirmes. Leur recours à saint Aubin est limité aux convoitises de leur âge : ils jeûnent le 1er mars pour être sûrs de trouver beaucoup de nids d'oiseaux en avril et mai (1).

LA FÊTE DU 1er MARS

Ce jour-là, toute la chapelle est décorée d'oriflammes portant en lettres d'or des invocations pieuses ; l'autel principal, avec ses sculptures multiples, est chargé de cierges, de verdure et de fleurs. Quatre anges de pierre, qui ont été bénits le 26 février 1751 (2), se tiennent aux côtés de saint Aubin. L'autel de saint Nicolas supporte une petite châsse dans laquelle on voit un médaillon renfermant quelques parcelles de vêtement de « saint Aubin, évêque d'Angers ». Sur celui de la Vierge sont disposés des chapelets, croix, médailles, broches, cierges, images, objets

1. D'après manuscrit de l'abbé Bernard.
2. Registres de paroisse.

Digitized by Google

de piété divers qui ont été bénits pour être ensuite vendus aux personnes désireuses d'emporter un souvenir.

Dans le même but, des femmes, des enfants offrent à la porte des branches de gui, des bouquets de fleurs printanières, des croix, des couronnes artificielles.

De toute manière il importe que l'on ait le beau temps, car,

Quand il pleut pour la Saint-Aubin,
Il n'y a ni paille ni foin.

Quand il pleut à la Saint-Aubin,
Il n'y a ni foin ni lin.

Quand il gèle à la Saint-Aubin,
Il n'y a ni foin ni vin.
Mais, s'il pleut à la Saint-Aubin,
L'eau sera plus chère que le vin (1).

Pendant la guerre de 1914-1919, la fête du 1er mars, bien qu'ayant provoqué la même affluence, avait perdu quelque chose de son air accoutumé. Le décor était, comme les circonstances le demandaient, plus simple. Quelques pots de verdure, quelques fleurs ornaient la chapelle. Les offices ne se terminaient pas sans que fût évoquée la vision des soldats morts sur les champs de bataille, des blessés, des prisonniers, des combattants. Les marchands forains avaient cessé de venir s'installer sur la place publique.

LA CHAPELLE ACTUELLE

Si nous mettons la description de la chapelle faite par l'abbé Mazelin en regard de celle que pourrait inspirer l'état où elle se trouve maintenant, nous ne voyons pas que de grands changements soient survenus.

Les plafonds de bois ont été refaits, de même que

---

1. C.-P.-Marie Haas : Annuaire de la Haute-Marne pour 1869-1870 (*Proverbes et dictons agricoles*).

Digitized by Google

les autels latéraux. Plusieurs vitraux ont été remplacés. Le christ qui se trouve aujourd'hui en façade du sanctuaire avec deux statues était fixé avec ces dernières et deux têtes de morts sur une solive de chêne barrant l'arcade de l'autel principal. Cette transformation, utile en somme puisqu'elle dégage la vue de la statue de saint Aubin et du maître-autel, est un abandon de la tradition religieuse, que, dans cet ordre d'idées, M. J. Oudin (*Manuel d'archéologie*) expose en ces termes : « La grande arcade, qui séparait le chœur de la nef, était souvent ornée d'incrustations, de mosaïques, de moulures, de sculptures ou de peintures symboliques représentant la mort de N.-S. Jésus-Christ. Cette arcade était appelée *arc triomphal* dans les basiliques latines, parce qu'elle ressemblait à un arc de triomphe, et ce nom lui fut respectueusement conservé pendant la première moitié du moyen âge, en mémoire du triomphe de Jésus-Christ sur l'enfer. C'est pour conserver les vestiges de cette pensée vraiment chrétienne que dans un grand nombre d'églises on plaça et on rencontre encore aujourd'hui un crucifix à cette arcade mystérieuse... »

Les boiseries qui encadraient les autels ont été enlevées : voilà tout ce que nous voyons de nouveau dans l'aspect général.

Autre détail postérieur à la publication de la brochure dont nous avons parlé : contre le premier pilier à droite de l'autel de la Vierge, une plaque de marbre blanc porte ces mots :

« En dehors de ce pilier repose le corps de M. Bernard, curé de Moëslains, décédé en 1885. »

A l'extérieur on lit :

« Ici repose le corps de Joseph-Nicolas Bernard, né à Suzémont, décédé curé de Moëslains en 1885, à l'âge de 72 ans. Il demande pour le repos de son âme une petite prière à ses paroissiens et aux pèlerins de Saint Aubin. »

Sur la tombe, ornée de sculptures représentant un calice, un ciboire et une étole, cette inscription :

« Ici repose Nicolas-Joseph Bernard après avoir dirigé la paroisse de Moëslains pendant 19 ans. Il a

Digitized by Google

contribué à la gloire de cette chapelle par de longues et remarquables études. Il l'a ornée et réjouie par sa piété et par ses vertus. Décédé le 1er août 1885. *De profundis* ! »

Dans le cimetière, sur un contrefort de la chapelle, une pierre commémorative a été fixée avec ces mots : « D.O.M.— Sta, viator, et ora. Hic jacet, resurrectionem mortuorum expectans, Nicolaus Pouillier, olim hœricuriensis, demum modulanensis hujus, necnon vallicuriensis ecclesiarum pastor vigilantissimus. Obiit XXVIII julii anno M.DCC. LVI, ætatis LVII. Requiescat in pace. »

LA STATUE DE SAINT AUBIN

La statue de saint Aubin n'a pas changé : c'est pour elle l'éternelle beauté du visage, l'éternelle extase due à l'inspiration du sculpteur. Et ici se pose un point d'interrogation, principal objet de notre communication.

Nous savons que l'évêque d'Angers vénéré à Moëslains vivait au VIe siècle ; nous savons qu'il était né de parents riches et nobles. En ce qui concerne sa statue, nous sommes moins renseigné.

Si nous consultons les écrivains qui se sont occupés de la chapelle de saint Aubin, nous les trouvons ou muets ou divergents sur ce point. L'architecture elle-même donne lieu à des écarts chronologiques qui sont à remarquer.

Emile Jolibois (*La Haute-Marne ancienne et moderne*, 1858-1861) dit :

« L'administration a demandé le classement de l'église Saint-Aubin parmi les monuments historiques (1). La nef de cette église est d'architecture

---

1. Viollet-Leduc, tome V, page 183, écrit : « Les églises de Joinville, Blécourt, Montier-en-Der, Wassy, Saint-Aubin de Moëslains et Troisfontaines présentent assez d'intérêt au point de vue de l'art pour être mises au nombre des monuments historiques. »

Digitized by Google

romane primitive. Le sanctuaire et les transepts datent du XIII^e siècle. On remarque au-dessus du maître-autel une statue colossale en pierre du patron de la paroisse, saint Aubin d'Angers. Le saint évêque est représenté portant la chasuble antique, le pallium et la mitre épiscopale. Il tient un livre de la main gauche et la droite est bénissante. »

Ce dernier terme est-il exact, quand ici la main droite est levée vers le ciel dans un geste en parfaite harmonie avec l'expression du regard ?

« Dans l'Eglise latine, expose le Dictionnaire général des lettres, des beaux-arts, etc., de Th. Bachelet, la bénédiction de l'évêque se donne en étendant trois doigts de la main, en mémoire de la Trinité, et en fermant les autres doigts. Chez les Grecs, l'évêque et le prêtre posent le pouce sur le doigt annulaire et courbent l'index et le médius, de manière à figurer le X et le P, premières lettres de X P I Σ T O Σ. »

Voici la description de la statue par M. F. Mazelin :

« L'œil admire... par-dessus tout la belle statue de saint Aubin placée sur le rétable de l'autel. Au jugement des artistes, c'est un chef-d'œuvre. Elle est tout d'un bloc de pierre. La richesse des vêtements, la pose majestueuse, l'expression du regard et du visage tout entier, les beautés de détail et d'ensemble qui distinguent cette statue, tout annonce qu'elle est l'ouvrage d'un maître. Il n'y a rien d'improbable qu'elle soit l'œuvre de Ligier Richier, l'auteur du sépulcre de Saint-Mihiel. La hauteur de cette remarquable statue est de 2 m. 33. »

De M. l'abbé R.-A. Bouillevaux, curé de Cerizières (*Les Moines du Der*) :

« *Saint-Aubin.* — Dans cette église, dont la nef est de l'architecture romane primitive, et le sanctuaire et les transepts du treizième siècle, on admire une statue de saint Aubin, chef-d'œuvre que l'on ne se lasse pas de contempler : le regard inspiré du saint évêque, son air plein de majesté et de douceur tout à la fois indiquent l'ouvrage d'un artiste éminemment chrétien. »

Jacques de la Forge (M. Ch. Jacquinot-Boulanger).

Digitized by Google

dans le numéro de septembre 1902 de *A la tribune* ! *Valcourt-plage* :

« Encore que le geste (de la statue) soit beau, il ne me suffit pas, comme le voudrait Tailhade, pour déclarer que c'est un chef-d'œuvre. La statue, à parler franc, ne m'a jamais paru mériter l'admiration — un peu locale d'ailleurs — dont on l'entoure. Elle manque absolument de proportions. Le saint, qui a un buste correct, semble, sous ses vêtements, à peu près dépourvu de jambes. Quant à l'attribuer à Ligier Richier... ! il faut, pour oser cette paternité, n'avoir jamais vu le sépulcre de Saint-Mihiel. » (1)

Etude historique et statistique sur Saint-Dizier, par l'abbé C. Didier (1897) :

« A quelques kilomètres de la cité, le touriste peut visiter la vieille chapelle de Moëslains, consacrée à saint Aubin, qui fut évêque d'Angers de 529 à 550. La statue du saint est fort remarquable. On y vénère, en un reliquaire, un doigt de la main du saint pontife, donné à l'église de Moëslains en 1490 par Geoffroy de Saint-Géran, évêque de Châlons. »

Du même, parlant de l'église de la Noue :

« A gauche du chœur est la chapelle de la sainte Vierge et à droite celle de saint Nicolas ; les deux rétables sont bien fouillés et les deux statues qui les ornent sont remarquables. On les attribue au ciseau habile de Bouchardon, ainsi que les statues si belles de saint Aubin de Moëslains et de la sainte Vierge de Braucourt. »

La description la plus étendue que nous ayons trouvée de la statue figure dans une lettre publiée par le *Nouvel Indépendant* du 14 mars 1873 :

« ... Elle est de grandes proportions, plus de deux mètres de haut, en pierre blanche de la Meuse bien

---

1. Le manque de proportions pourrait être moins apparent. Placée ailleurs, la statue aurait épargné à son auteur un peu de cette critique répétée, car, vue de près, des degrés supérieurs de l'autel par exemple, elle ne choque plus autant et révèle des détails de grande beauté.

Digitized by Google

connue ici sous le nom de pierre de Savonnières, représente le saint évêque d'Angers revêtu des ornements sacrés, la tête mitrée, au moment où, se tournant du côté du peuple, la main droite portée en haut, la figure et les yeux au ciel, le corps penché en avant, il fait descendre la bénédiction sur les fidèles.

« Des beautés de l'ordre le plus élevé distinguent cet ouvrage et frappent les yeux même les moins exercés. C'est avant tout l'attitude imposante et mouvementée du personnage, et la clarté parfaite avec laquelle son action se réyèle à nous. C'est cette auguste figure de vieillard à barbe blanche, d'une expression douce et ardente à la fois, ce regard pénétrant, cette bouche suppliante, ce bras droit qui s'élève d'un mouvement si rapide et si entraînant pour bénir, et la main qui paraît s'agiter. Voyez donc cette poitrine fortement soulevée par la respiration, ce corps accablé par l'âge, affaissé sur les genoux, replié sur lui-même et que la vie semble abandonner pour se porter tout entière aux régions supérieures. Voyez cette harmonie parfaite de toutes les parties entre elles et qui fait que tous les membres participant à la même action sont animés du même mouvement, sont formés de la même chair et vivifiés par le même sang. Voyez aussi ce goût parfait des draperies qui enveloppent le corps en laissant deviner les formes. Remarquez ces plis de la manche droite retombant sur eux-mêmes par suite de la subite élévation du bras, cette étole séparée du corps et devenue flottante par l'inclinaison du tronc, toutes choses qui aident si puissamment à l'expression générale d'élan et de vie qui caractérise si fortement cette figure...

« On ne s'attend guère à trouver dans une œuvre de ce mérite un défaut, si petit qu'il soit, et pourtant il s'en trouve un, non pas petit, mais considérable et qui blesse l'œil le moins délicat : c'est un manque de proportions. Le personnage est trop court, ou plutôt le corps et surtout les membres inférieurs sont trop petits. Je sais bien que la statue est mal placée, plus mal éclairée encore, mais, quoi qu'on fasse, la faute est si réelle, si palpable, je dirai presque si grossière

Digitized by Google

que l'esprit se perd en conjectures pour en trouver l'explication.

« Une légère couche de couleurs a été appliquée sur la pierre, très sobre dans les chairs, rehaussée de dorures dans les ornements des draperies ; elle paraît remonter à la même époque et due peut-être à la même main que la statue elle-même (1). L'époque n'est pas douteuse, les caractères du 16e siècle y sont écrits d'une manière certaine, mais l'auteur reste jusqu'alors inconnu. J'ai bien des fois entendu prononcer le nom de Ligier Richier, l'auteur éminent du sépulcre de Saint-Mihiel, et je serais heureux d'accepter cette attribution pour les éminentes qualités que j'ai signalées plus haut, mais, jusqu'à ce que des documents certains viennent me démentir, je la rejette et voici les raisons :

« Il est déjà difficile d'admettre que Richier ait laissé passer une faute aussi lourde que celle que l'on connaît, surtout si l'on se rappelle qu'il était un grand maître, de la meilleure époque encore, et qui plus est l'élève du maître des proportions par excellence, l'illustre Michel-Ange ; on n'a pu jusqu'ici découvrir le moindre vice de ce genre dans tous les ouvrages que nous connaissons de lui. D'autre part, ils sont empreints d'un caractère tout autre. Voyez le Jugement de Suzanne au Louvre, le calvaire de Hatton-Châtel, le squelette de l'église Saint-Etienne à Bar et le sépulcre de Saint-Mihiel, son chef-d'œuvre : les figures sont plus sveltes, l'expression plus austère et plus variée, les types complètement différents, les poses plus tranquilles, la manière de traiter la barbe et les vêtements tout autre, enfin la composition plus originale et plus primitive. Chose remarquable, tous les ouvrages de Richier se ressemblent par quelques traits communs et aucun ne porte un trait de saint

1. Archives de la paroisse Saint-Aubin de Moëslains : « L'an 1834, N. J. M. Ad. Césaire Mathieu, visitant l'église de Saint-Aubin... Dans l'intérêt de la conservation de la belle statue de saint Aubin qui est au maître-autel, prescrivons et recommandons qu'on ait soin de ne pas la repeindre. »

Digitized by Google

Aubin ; quand on les compare, on dirait qu'un siècle les sépare...

« Pour ne rien oublier, il faut dire que la plus belle des mains a perdu deux de ses doigts ; il est vrai qu'elle en a reçu deux nouveaux et de plus une crosse en compensation, mais elle n'a rien gagné au change.

« Une dernière observation : comment se fait-il que ce chef-d'œuvre soit entouré de quatre ridicules figures d'anges, desquelles deux,enfants du 18e siècle, sont d'un grotesque parfait, et les deux autres, fades et prétentieux produits du 19e, sont plus détestables encore ? Si l'on a voulu relever la beauté de l'un par la laideur des autres, on ne pouvait mieux réussir. Le procédé est efficace, j'en conviens, mais est-il nécessaire d'acheter le plaisir de contempler un bel ouvrage au prix du dégoût qu'inspirent les affreux magots qui l'entourent ? »

Aucune de ces citations ne jette un jour franc sur l'objet qui nous occupe.

LES RÉPARATIONS FAITES ET A FAIRE

Nous avions pensé trouver à Moëslains des documents concluants. M. Molandre, maire de cette commune, a mis obligeamment à notre disposition les papiers relatifs à Saint-Aubin. Tous concernent des réparations qui sans cesse s'imposent dans la vieille chapelle et que le modeste budget du pays ne permet pas d'exécuter aussi rapidement que le Conseil municipal le voudrait. De là des demandes de subventions qui forment les seules pièces se rapportant à notre sujet.

En 1757, l'église Saint-Aubin demandait d'urgentes réparations : il fallut refaire les plafonds des collatéraux.

Voici un extrait des archives de la sous-préfecture de Wassy :

« Travaux à exécuter dans la commune de Moëslains pour réparer l'église Saint-Aubin :

« L'église qu'il s'agit de réparer est située à environ 400 mètres de la dernière maison de la commune,

Digitized by Google

sur une éminence qui domine les environs : c'est le seul débris qui, suivant la tradition, reste debout d'un populeux village existant jadis sur le revers du coteau.

« Cette église, qui doit être du XII^e siècle, renferme une statue en pierre de saint Aubin, patron du pays, encore aujourd'hui en vénération parmi les habitants des communes voisines, accourant en foule chaque année la visiter et y célébrer la fête du bienheureux saint.

« On comprend facilement le désir que manifeste le Conseil municipal de Moëslains de faire exécuter quelques travaux urgents pour empêcher et prévenir la ruine prochaine et imminente de ce vieux monument. »

Les travaux envisagés sont : réfection du mur de gouttière au sud et du mur latéral à l'ouest ; retenir toute la couverture du comble de l'église et de la flèche du clocher ; un vitrail de forme ogivale semblable à ceux qui existent actuellement à faire dans ce mur de gouttière.

Le devis total, s'élevant à 1.470 fr. 45, a été approuvé par le préfet de la Haute-Marne le 26 mars 1845.

Le 15 décembre 1849, le sous-préfet de Wassy écrivait au maire de Moëslains :

« M. le ministre de l'Intérieur a informé M. le préfet que, sur le rapport de l'architecte qui avait été chargé de visiter l'église de Saint-Aubin de Moëslains et d'après l'avis de la Commission, il ne peut accorder de subvention pour aider à la restauration de cet édifice, qui n'offre aucun intérêt sous le rapport de l'art.

« Il résulte de ce rapport que la nef, tout en remontant au XI^e siècle, ne se compose que de trois petites arcades en plein cintre reposant sur des piliers informes ; que le dessus des fenêtres n'est pas en briques juxtaposées (1), mais en moellons ; que le transept

---

1. Il y a ici désaccord entre l'architecte gouvernemental et l'abbé Mazelin.

Digitized by Google

et le chœur, qui datent du XV^e siècle, n'offrent aucun intérêt ; que la statue si vantée de saint Aubin n'est qu'une œuvre très médiocre du XVIII^e siècle ; enfin que l'état de cet édifice est tel que, si on y mettait le marteau, ce n'est pas seulement d'une restauration qu'il s'agirait, mais bien d'une reconstruction totale.

« En terminant, M. le ministre exprime ses regrets de ne pouvoir donner suite à cette affaire. »

Le 24 mai 1891, le Conseil municipal de Moëslains prenait la délibération suivante :

« Cet édifice (la chapelle Saint-Aubin) étant classé parmi les monuments historiques, comme en fait foi le catalogue publié en 1889 par le ministre des beaux-arts, il y a lieu d'espérer que le gouvernement voudra bien, vu surtout le manque absolu de ressources de la commune, prendre à sa charge les dépenses nécessitées par la restauration (1). »

Il émettait le vœu qu'un architecte du Gouvernement fût délégué pour visiter l'édifice et dresser le devis des travaux.

Rien au dossier entre cette date et celle du 23 août 1898, où une lettre du préfet annonce au maire que la dépense d'entretien est évaluée par l'architecte en chef des monuments historiques à 200 fr.

Enfin, le 31 décembre 1912, la mairie de Moëslains était informée que, dans la répartition du fonds commun des amendes de police correctionnelle, il lui était attribué une somme de 150 fr. destinée à subvenir aux frais de réparation de la chapelle Saint-Aubin.

Un tableau des travaux exécutés à Saint-Aubin à partir de 1867 porte : « Couverture de l'église. — Pavé du sanctuaire (pierre de Tonnerre). — Balus-

---

1. Le *Journal officiel* du 31 mars 1887 a publié la loi, récemment adoptée par le Sénat et la Chambre des députés, relative à la conservation des monuments historiques. Dans la Haute-Marne : Moëslains, église Saint-Aubin.

Le 23 septembre 1912, le sous-préfet de Wassy rappelait l'article 1^er de la loi du 20 avril 1910 interdisant l'affichage sur les immeubles et monuments historiques classés en vertu de la loi précitée (Eglise Saint-Aubin, statue XVIII^e siècle).

Digitized by Google

trade. — Escaliers près la grande porte. — Pierre de Tonnerre à l'autel de la sainte Vierge. — Pierre d'autel pour l'autel de la sainte Vierge. — Bannière de saint Aubin. — Haie à la fontaine Saint-Aubin et inscription. — Arrangement des bancs. »

En février 1922, la maçonnerie de la chapelle est lézardée en plusieurs endroits. M. J. Maréchal, architecte des Monuments historiques à Saint-Dizier, se rend sur les lieux pour dresser un rapport en vue des réparations à faire.

En 1924, deux grandes crevasses sillonnaient les deux côtés de l'abside dans toute leur hauteur. Un crédit fut alloué pour faire des fouilles et connaître l'assise du bâtiment. Un contrefort fut dégagé. Ce sondage démontra l'absence de fondations et la nécessité de travaux en ciment armé pour empêcher le glissement de l'édifice. La toiture appelait aussi des réparations. Elles ont été faites avant l'hiver, mais la somme disponible n'a pas permis d'aller plus loin : les lézardes des murailles restaient donc et restent encore actuellement béantes avec tendance à s'élargir.

La rareté, le peu d'importance des crédits concédés rendent difficile pour une commune dépourvue de ressources l'entretien d'un édifice qui, vieux et presque continuellement fermé, demanderait des soins assez fréquents.

LE CLASSEMENT. DE QUELLE ÉPOQUE, DE QUI EST LA STATUE ?

L'avant-dernier classement paraissait ne pas comprendre la chapelle. Nous le trouvons dans les archives sous cette forme :

« Par arrêté du 18 septembre 1908,

« Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,

« Conformément à l'article 16 de la loi du 9 décembre 1905,

« Classe à titre définitif parmi les monuments historiques :

« Saint Aubin, statue XVIII^e siècle. »

Digitized by Google

Cet arrêté détruit l'opinion acceptée par l'abbé Mazelin d'après laquelle la statue de saint Aubin pourrait être de Ligier Richier, né en 1500, mort en 1567.

Donne-t-il raison à l'abbé Didier, qui attribue l'œuvre à Bouchardon, l'artiste chaumontais né en 1698, mort en 1762 ?

Un jeune artiste, qui, un peu avant la guerre, a passé des journées entières dans la chapelle, disait ne pas reconnaître en la statue de saint Aubin la façon fouillée qui caractérise les travaux de Ligier Richier.

Les conjectures peuvent prendre une troisième orientation.

Au cours de récentes recherches sans rapport avec la présente notice, nous trouvions dans un livre de 1769 (1) les lignes suivantes :

« L'église paroissiale de Saint-Mihel est ancienne et remarquable par un sépulchre de pierre blanche dont les figures sont plus grandes que le naturel et par d'autres excellents ouvrages dont on ne connaît pas les auteurs ; on croit que c'est du fameux Richier, du village de Dagonville (2), qui fut mené par Michel-Ange en Italie pour y cultiver les talens de ce jeune élève pour la sculpture. Les deux frères de ce Richier travailloient avec lui dans cette partie, et l'église ainsi que l'abbaye des bénédictins de Saint-Mihel sont décorées de plusieurs beaux ouvrages de ces artistes. »

Dans son volume *Les Richier et leurs œuvres* (1883), M. l'abbé Souhaut attribue la statue de saint Aubin à un des frères de Ligier :

« Un examen attentif de cette statue, dit-il, empêche de l'attribuer à Ligier Richier ou à son frère Claude, dont nous connaissons le style. Mais avec eux travaillait leur frère Jean, qui, moins habile peut-être

---

1. *Vie de Stanislas, roi de Pologne, duc de Lorraine et de Bar*, par M. ***, avocat aux Conseils du roi et de la cour souveraine de Lorraine.

2. Meuse, canton de Commercy.

Digitized by Google

que ses collaborateurs à traiter des médaillons ou des bas-reliefs de petites dimensions, préférait les grandes scènes et les œuvres où le ciseau pouvait donner au personnage une stature héroïque. Nous lui avons attribué le groupe du séminaire de Nancy ; nous plaçons volontiers sa signature au bas de la statue du pèlerinage de Moëslains, en reconnaissant que plusieurs années ont dû s'écouler entre l'exécution des deux œuvres, si différentes de perfection. »

Au tome X, 1906-1907, des Mémoires de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne se trouve cette mention concernant la statue de saint Aubin :

« Le corps, par suite de l'ampleur des vêtements, paraît être un peu court, mais peut-être ce défaut, si défaut il y a, est-il simplement dû à ce que la matière a manqué à l'artiste. La statue en effet mesure 2 m.33 de hauteur. Elle est taillée dans un bloc de pierre très dure, laquelle d'ailleurs n'a pas le grain de celle de Saint-Mihiel, ce qui tendrait à exclure (?) l'idée que l'œuvre décrite, si belle soit-elle, n'est pas de la main de Ligier Richier. Les chairs, comme dans les belles productions de l'école de Saint-Mihiel, sont peintes, et les étoffes rehaussées de dorures et d'ornements faits de croix et de palmes alternées. Quel que soit son auteur, il ne paraît pas douteux que le chef-d'œuvre abrité dans les modestes murs de la chapelle Saint-Aubin n'ait été conçu et exécuté vers le milieu du XVI^e^ siècle. On prétend même, mais peut-être est-ce une simple légende, que Charles-Quint, lors du siège de Saint-Dizier en 1544, donna des ordres spéciaux pour qu'on respectât cette création magistrale, alors dans tout son éclat et dans toute sa fraîcheur. »

Cette tradition relative aux ordres de l'empereur d'épargner les églises a été rapportée en divers endroits :

Ch. Paillard et Hérelle (*l'Invasion allemande en* 1544) : « On épargna les églises des villages mêmes qui eurent le plus à souffrir : Chançenay, Valcourt, Moëslains, Hoëricourt, Eclaron, etc. »

A. Bourdon (manuscrit *les Eglises et Chapelles de*

Digitized by Google

Saint-Dizier) : « Charles-Quint faisait brûler les villes et les villages, mais il voulait qu'on épargnât les églises. C'est ce qui est arrivé à Moëslains, Wassy, Joinville, Sommevoire et à plusieurs autres paroisses pendant le siège de Saint-Dizier. »

Le 16 mai 1921, pendant une excursion de la Société des Lettres à Wassy, Sommevoire, etc., nous demandions à M. Tillet, architecte en chef des Monuments historiques, son avis sur l'époque à laquelle pouvait remonter la statue de saint Aubin : il la considère comme étant de la fin du XVII^{e} siècle.

Le registre de paroisse le plus ancien commence en 1693. L'existence de la statue dans la chapelle doit être antérieure : mention aurait été faite d'un achat ou d'un don aussi important.

Pour en finir avec le classement, disons que la loi sur les Monuments historiques du 31 décembre 1913 ordonne : « Art. 2. — Dans un délai de trois mois, la liste des immeubles considérés comme classés avant la promulgation de la présente loi sera publiée au *Journal officiel.* »

Et la liste des immeubles classés parmi les monuments historiques avant la promulgation de la loi du 31 décembre 1913 porte : « Moëslains, église de Saint-Aubin. »

Des citations qui précèdent il semble résulter que la chapelle et la statue sont classées. En fait, cette dernière seule a la sollicitude de l'administration des Beaux-Arts. Tous les ans, la mairie reçoit une notice à remplir sur les conditions dans lesquelles se trouve la statue de saint Aubin : on demande si elle est à l'abri des intempéries, de l'incendie ; mais on ne s'occupe pas de la chapelle, et aux observations et réclamations présentées on répond que certaines restaurations faites empêchent le classement de l'immeuble, bien que proclamé à diverses reprises, d'avoir son effet.

LE PÈLERINAGE ET LA PRESSE

La presse a toujours enregistré les communications qui lui ont été adressées relativement aux fêtes an-

Digitized by Google

nuelles. Nous allons citer quelques avis puisés dans divers journaux. Ces extraits paraîtront peut-être longs ; nous les avons recueillis néanmoins parce que chacun d'eux apporte sa note particulière dans le prélude des solennités auxquelles les populations environnantes ont été conviées.

Quand la foire de Pâques à Saint-Dizier n'avait pas encore attiré les amusements qui s'y rassemblent maintenant, la fête de Moëslains comportait des réjouissances publiques aujourd'hui oubliées. La première annonce que nous reproduisons donne une idée de ce qu'était autrefois le lundi de Pâques à Saint-Aubin.

« Nouvel Indépendant », 20 mars 1872. — Le public est prévenu que la fête de Saint-Aubin, à Moëslains, près Saint-Dizier (Haute-Marne), aura lieu cette année, comme les précédentes, le lundi de Pâques 1er avril prochain. Les marchands et saltimbanques sont invités à venir s'y établir. Les places sont gratuites. Grand bal. »

Du « Courrier de la Haute-Marne », 1874. — Dimanche 1er mars... La procession, précédée de la bannière de saint Aubin, sortira de l'église du village à 9 heures et demie du matin. Les pèlerins étrangers sont invités à se rendre près de cette église pour se placer dans les rangs.

« Lundi 2 mars : Même cérémonial, avec cette différence cependant que, le lundi, MM. les curés des environs viendront avec leurs paroissiens, précédés si possible de leurs bannières.

« 2 avril 1874 : La fête de Saint-Aubin, qui se célèbre chaque année le lundi de Pâques, aura lieu comme au 1er mars dernier.

« 17 mai 1874 : On sait qu'il y a chaque année trois fêtes en l'honneur de saint Aubin, le 1er mars, le lundi de Pâques et le lundi de la Pentecôte. Celle-ci se célébrera avec la même solennité que les deux premières. »

Dans le « Courrier » du 21 février 1875, M. Bernard, curé de Moëslains, lance un appel en prévision des fêtes des dimanches 28 février et lundi 1er mars : « Nous espérons que le nombre des pèlerins augmen-

Digitized by Google

tera encore cette année ; on sait que, l'an dernier, plus de 3.000 sont venus nous édifier. »

« Courrier », 25 mars 1875 : « On sait que le pèlerinage de Saint-Aubin a toujours été très fréquenté le lundi de Pâques. Depuis l'établissement des foires de Saint-Dizier, non seulement il a beaucoup gagné en piété, mais, chaque année, le nombre des pèlerins tend à ressembler au 1er mars. La fête du lundi de Pâques se célébrera donc... »

Du même, 13 mai 1875 : « La fête de Saint-Aubin du lundi de la Pentecôte se célébrera comme le 1er mars... En cette saison de l'année, venons appeler, par l'intercession de ce grand pontife, les bénédictions du Seigneur sur nos campagnes, nos récoltes et tous nos biens matériels. La religion n'appauvrit pas l'ouvrier ; elle le fortifie, le soutient et lui donne le courage et l'espérance. »

« Courrier », 24 février 1876 : « Le pèlerinage de Saint-Aubin, qui date de plus de 400 ans et n'a jamais été interrompu, a l'heureux privilège d'attirer la multitude des fidèles et d'exciter l'ardeur de la piété.

« Il y aura cette année un triduum de prières les 28, 29 février et 1er mars. Comme le pèlerinage tombe le mercredi des Cendres, la fête solennelle est remise au lendemain jeudi... On pourra se faire inscrire à l'Association de Saint-Aubin, qui compte déjà près de 500 membres répartis sur plus de 100 paroisses, et à celle des Petits Enfants que nous avons voulu placer sous la protection de ce grand thaumaturge. »

« Journal de Saint-Dizier », 26 février 1882 : « Le pèlerinage de Saint-Aubin attire de temps immémorial un grand nombre de chrétiens et, malgré le malheur des temps, l'affluence n'a jamais discontinué ; ce grand thaumaturge se montre de plus en plus le saint protecteur de nos contrées. »

Même feuille, 10 mai 1883 : « Chaque année, le lundi de la Pentecôte ramène une pieuse solennité en l'honneur de saint Aubin, dans l'antique église de son pèlerinage à Moëslains. Cette fête a spécialement

Digitized by Google

MOESLAINS

Statue de saint Aubin

Digitized by Google

Digitized by Google

pour objet d'attirer la bénédiction du ciel sur les biens de la terre à cette époque si critique de l'année, où les arbres en fleurs, les bourgeons si tendres et si délicats de la vigne redoutent les atteintes funestes de la gelée, et plus tard la sécheresse ou les pluies continuelles, les orages, la grêle et les tempêtes. Pieux pèlerins qui aimez à visiter le vénéré sanctuaire de saint Aubin, allez donc en ce jour vous mettre sous sa protection, en lui confiant la garde de vos maisons et de vos récoltes, exposées aux intempéries des saisons... »

Même journal, 21 février 1884 : « Depuis près de 400 ans, le Seigneur a manifesté, et cela sans interruption, ses bontés à l'égard de tous dans le sanctuaire si ancien et si vénéré de l'illustre saint Aubin, où, plusieurs fois chaque année, et surtout le 1er mars, un grand nombre de fidèles aiment à se rendre en pèlerinage. Nous espérons que l'affluence ne sera pas moins nombreuse et que beaucoup de pèlerins aimeront à venir rendre leurs hommages au puissant et glorieux thaumaturge de notre contrée. »

PÉRIODE RÉVOLUTIONNAIRE

En 1793, la statue de saint Aubin fut menacée de destruction. M. Bernard, dans le registre manuscrit déjà cité, rapporte qu'un jour un groupe de manifestants voulait se rendre maître de la chapelle.Aussitôt les mariniers du pays arrivèrent, armés de haches, pour le disperser. Les femmes elles-mêmes se signalèrent par leur courage.

Un habitant nous disait avoir entendu raconter qu'à cette époque un attelage de bœufs avait été amené devant la porte de la chapelle pour culbuter, à l'aide de cordages, la statue, fixée au mur par une solide agrafe de fer. La tentative échoua devant la contre-manifestation qui se produisit : saint Aubin resta debout sur son autel.

M. Jean-Baptiste Pillerel, curé de Valcourt et Moëslains pendant la Révolution, avait prêté le serment prescrit par la loi du 27 novembre 1790. Il

Digitized by Google

se rétracta et fut emmené à Chaumont, où il resta jusqu'à la chute de Robespierre (1).

MALVEILLANCE

En 1770, le 25 juillet, les portes de l'église et celle de la sacristie avaient été forcées, plusieurs fenêtres cassées. L'armoire de la sacristie et les troncs avaient été ouverts : on avait volé une somme de six livres et un crucifix. — Un matin de juin 1907 encore, M. le curé de Moëslains constatait que des individus inconnus avaient cherché à pénétrer dans la chapelle : ils avaient dans ce but descellé une barre de fer et brisé une partie de vitrail d'une fenêtre, mais aucun dégât n'avait été commis à l'intérieur.

AUX ARCHIVES DE CHALONS

Il existe aux archives de Châlons un document que nous aurions voulu joindre à ces quelques notes. Il figure à l'inventaire sous la rubrique « Moëslains. — Visite de la chapelle par le curé de Perthes (19 décembre 1689) ». Nous en avions demandé une copie ; au moment où nous écrivions cette notice, M. l'archiviste départemental nous répondait : « Les archives de la Marne ont été évacuées au cours de la guerre et une partie seulement a pu être remise en place définitivement. »

LE PAYSAGE

Le touriste qui aborde le calme paysage où l'antique chapelle continue à supporter le poids des siècles ne manque pas de s'y arrêter, non moins qu'à la limpide fontaine qui coule à une faible distance.

---

1. Relation de l'arrière-petite-nièce du curé, Mlle Catel, de Saint-Dizier.

Digitized by Google

« Ombragée jadis par deux énormes tilleuls que la foudre renversa en 1836, elle est maintenant encore (1) entourée d'une ceinture de sapins qui surpassent en élévation tous les arbres du voisinage. La source qui l'alimente jaillit en assez grande abondance, et il est inouï, même pendant les années de forte sécheresse, qu'elle ait jamais tari. Des pierres de taille disposées en ogive sur une hauteur de deux mètres la couvrent et la dérobent aux injures de l'air. C'est aux soins de M. l'abbé Jeanson, mort en 1852, curé de Valcourt et de Moëslains, qu'est due cette construction. »

Malheureusement, située dans un endroit désert, elle a subi de grands ravages. La statue qui était encastrée dans le mur du fond a été brisée malgré les barreaux de fer qui la protégeaient ; les abords étaient finalement devenus malpropres.

Dans une allocution à la chapelle le 2 mars 1925, M. Pensé, curé, a fait appel à la générosité des pèlerins pour une restauration qu'il avait déjà commencée en remplaçant la croix primitivement posée au sommet de la maçonnerie.

Plus récemment une grille a été placée devant la fontaine, pour que le bétail ne puisse plus s'y abreuver.

De tous côtés, les pierres sont creusées de noms et de millésimes qui, nous le désirons pour excuser un peu ce vandalisme, auront peut-être de l'intérêt dans la succession des siècles.

Avec les Côtes-Noires, si curieuses par leur nature géologique, si intéressantes par les faits historiques qui s'y rattachent, si attrayantes enfin par le panorama qu'elles offrent aux yeux du visiteur, ce coin charmant complète une excursion dont les promeneurs sont toujours satisfaits.

Les habitants sont fiers de leurs souvenirs. Ils n'oublient pas les événements dont le modeste sanctuaire peut avoir à se glorifier. C'est là, rappelons-le pour terminer, qu'eut lieu la cérémonie religieuse de

---

1. Manuscrit de M. Bernard, 1875, qui reproduit en partie la description de M. Mazelin.

Digitized by Google

la fête de la Fédération du 14 juillet 1790, organisée en commun par les municipalités de Valcourt, Hoëricourt et Moëslains (1).

Les habitants sont fiers de leurs souvenirs... et ils vantent volontiers les beautés de leur statue.

En 1870-1871, Moëslains vit d'assez nombreux passages de troupes ennemies. Pendant la seconde année surtout, les Allemands séjournèrent longtemps dans la commune. Ils parlaient en termes élogieux de « Monsieur Saint Aubin » et plusieurs emportèrent son image.

Non est inventus similis illi... Ils savaient qu'ils ne trouveraient pas chez eux la pareille.

---

1. Cette fête a fait l'objet d'une communication de M. Villeroi insérée au tome IV des Mémoires de la Société des Lettres sous le titre « Une page d'histoire locale ».

Digitized by Google

II

L'église d'hiver et l'église d'été

A QUELLE ÉPOQUE LA CHAPELLE SAINT-AUBIN A-T-ELLE CESSÉ D'ÊTRE UTILISÉE POUR LE CULTE ?

A plusieurs reprises, dans son manuscrit (1875), M. Bernard, curé de Moëslains, dit que les offices étaient encore célébrés en 1684 dans la chapelle Saint-Aubin. Il prend texte pour cela d'une inscription gravée sur un pilier du côté de l'épître :

« Ci gît Charles Belin, substitut du procureur du Roi en la prevotez de Moilin, qui décéda le 25 décembre 1684, lequel avant son décès a fondé un obiit solennel avec offert de pain et vin et pour être dit à perpetuité le jour de son décès à son intention, et d'Elisabeth Molandre sa femme et pour ce faire a leguez à la fabrique de cette église cinquante cordes de terre au bas de la dite église tenant d'une part à la dite fabrique de l'autre à Louis Vanel d'un bout sur le chemin d'autre sur une tournière. »

Si l'on accepte cette version, il faut considérer qu'en 1709 la chapelle Saint-Aubin continuait à être utilisée pour le culte, puisque sur une pierre tumulaire carrée, retrouvée dans les fonts, M. Bernard a relevé ce qui suit :

« A la gloire de Dieu Charles Vanel substitut de M. le procureur du roi en la prévoté de Moilin et Catherine Dallichamp sa femme ont léguez à la Fabrique de Saint Aubin la somme de ... livres Ts

Digitized by Google

moiennant quoi la dite Fabrique dud. lieu fera dire à perpétuité à chacun le jour de leur mt un obiit solennel en la d. église Messe haute, Vigiles e recommandises qui se paiera entierement et jusqu'à leurs décéds qui sont le 21 janvier 1709 et le quinze septembre 1709. »

Il est difficile d'admettre cependant que la chapelle Saint-Aubin ait jusqu'alors servi seule pour les offices de la paroisse de Moëslains, quand on sait que l'église Saint-Nicolas, située dans le nouveau village, a été bénite *pour la seconde fois en* 1722 *après réparations* : elle existait donc à cette époque depuis un certain temps déjà. Mais il ressort du texte ci-après que Saint-Aubin continuait à être le siège de la paroisse :

REQUÊTE EN VUE D'OBTENIR UNE NOUVELLE BÉNÉDICTION

« A Mgr l'illustrissime et reverendissime évêque et comte de Chaalons pair de France.

« Supplient et remontrent humblement à votre Grandeur les habitans de Moislains assistés de Me Louis Plusieurs,leur curé, qu'aiant été absolument obligés de reparer une chapelle que les mauvais tems de l'hyver et les débordemens des eaux ont rendue nécessaire à cause de la situation de la paroisse érigée sur une montagne éloignée du village et inaccessible particulièrement aux vieilles gens dans les tems de pluies, laquelle chapelle s'est trouvée si ruineuse qu'il a fallu la retablir tout à neuf, à quoy les paroissiens se sont portés d'autant plus volontiers qu'ils se sont trouués aidés dans la fourniture des bois nécessaires par les marchands forains qui deposent tous les jours des bois sur leurs ports pour être voiturés de là par eaux à Chaalons et à Paris il conuient d'en faire une nouvelle bénédiction pour pouvoir y faire le seruice diuin comme il est de coutume de l'y faire. Pourquoy, Monseigneur, ils supplient Votre Grandeur de nommer Monsieur le Doyen d'Eclaron ou tel autre qu'elle jugera à propos pour visitter laditte chapelle, voir si elle est en état conuenable et ensuitte en faire la

Digitized by Google

benediction et ils continueront leurs vœux et leurs prières pour la conseruation de Votre Grandeur. »

Suivent seize signatures, dont celle de M. Plusieurs, curé.

DÉLÉGATION DU CURÉ D'ÉCLARON

« Vu la presente requête, nous commettons Me Pierre-Paul de Martinet, prêtre, docteur en Sorbonne, curé d'Eclaron et doïen rural de Perthes, pour y faire la visite de lad. chapelle et en faire la bénédiction s'il la trouve en état. Donné en notre château le premier jour d'octobre 1722. — T. Nicolas, eu. c. de Chaalons. »

PROCÈS-VERBAL DE BÉNÉDICTION

« L'an de grâce 1722, le quinzième décembre, nous Pierre Paul de Martinet, docteur de Sorbonne, doyen de la cretienneté de Perthes et curé d'Eclaron, en vertu de la Commission de Monseigneur l'illustrissime et reverendissime évêque et comte de Chaalons, pair de France, en date du 1er octobre de la presente année, signé Nicolas, évêq. c. de Chaalons, contresigné par Huot son secrétaire, avons béni solennellement la chapelle construite de nouveau dans la paroisse de Moillain sous l'invocation de saint Nicolas, après l'avoir trouvée suffisamment décorée, en présence de Mes. François Loger, ancien promoteur du doyenné de Joinville et curé de la Noue, François Bertel, curé de Louvemont, François Dumontet, curé d'Embrières, Pierre Guenard, curé de Villiers-en-Lieu, Pierre Allard, vicaire d'Eclaron, et Louis Plusieurs, curé dudit Moillain (1), et des habitans qui ont signé avec nous. »

---

1. M. Plusieurs est mort en 1733 ; il a été inhumé dans le chœur de l'église Saint-Aubin.

Digitized by Google

INCERTITUDE SUR L'ÉPOQUE DE CONSTRUCTION

Combien d'années après le siège de Saint-Dizier l'église Saint-Nicolas a-t-elle été bâtie ? On n'en sait rien (1).

Le bois seul était entré dans la construction; les réparations durent être fréquentes. En 1833, l'autorité diocésaine l'interdit parce qu'elle menaçait de tomber. Elle fut solidement restaurée l'année suivante ; on employa la pierre pour le remplacement d'une mauvaise paroi. Mais c'est seulement dans la seconde moitié du XIX^{e} siècle que cette chapelle a été transformée : le sanctuaire tout entier a été remis à neuf ; la pierre est entrée définitivement dans la presque totalité de l'édifice, qui a été consacré en 1863 par Mgr Guerrin.

ORNEMENTATION DE LA NOUVELLE ÉGLISE

Une lettre de M. Bernard, curé, en date du 8 août 1878, exposait à l'évêché de Langres que l'église de Moëslains possède un chemin de croix érigé en 1857 par M. Argenton, ancien curé de Hoëricourt et Moëslains ; que le procès-verbal d'érection, omis ou perdu, manquait ; qu'il y aurait lieu d'en dresser un pour la concession des indulgences d'usage. Et l'évêché répondait le 22 août que le rapport à lui fait tiendrait lieu du procès-verbal en question.

De cette époque datent divers travaux exécutés pour donner à l'intérieur de l'église un peu d'aspect.

Les vitraux de l'abside sont de la maison E. Durieux, de Reims, et portent le millésime 1864.

Pendant plusieurs années, l'horloge qui se trouve

---

1. En 1761 est notée l' « érection de l'autel d'en bas, M. Boulland étant curé ».

Digitized by Google

au-dessus de la porte d'entrée a cessé de donner l'heure aux habitants ; le cadran même était en mauvais état, les vitres de la rosace qui l'entoure étaient cassées. Une réfection complète a été faite en 1922.

ÉGLISE D'HIVER, ÉGLISE D'ÉTÉ

Les personnes les plus âgées du pays ont toujours vu célébrer à Saint-Nicolas les offices du dimanche.

Nous savons que Saint-Aubin était église paroissiale en 1632, puisque le mémoire de M. Belin, prêtre, curé de Moëslains, Hoëricourt et Valcourt, commence par ces mots : « L'église de saint Aubin, paroissiale dudit Moslin, où fait le curé sa résidence... » ; nous avons retrouvé la même mention dans la requête préalable à bénédiction de 1722.

En 1693, M. Louis Lemaire signait « curé de l'église de Saint-Aubin de Moëslains. »

Le culte fut, à un moment imprécis, partagé entre les deux églises, mais Saint-Aubin restait, semble-t-il, celle où se faisaient les cérémonies familiales : en 1791 est ouvert un « Registre pour servir à l'enregistrement des baptêmes, mariages et sépultures qui se feront pendant l'année dans l'église Saint-Aubin de Moëslains ».

Nous avons écrit en tête de cette communication que Moëslains a eu son église d'hiver et son église d'été. Cela ressort d'une pièce qui est aux archives de la commune et dont voici la partie intéressante :

« 15 frimaire an 2 de la République française. — Nous, Jean-Baptiste Pillerel, maire de la commune de Moëslains, nous sommes transporté avec notre secrétaire greffier en la chapelle Saint-Nicolas, servant d'église paroissiale pendant l'hiver et ... avons dressé l'inventaire des vases et de tous les effets en argent et en cuivre qui doivent être versés au Directoire du district de Saint-Dizier. »

C'est donc après la Révolution que l'église Saint-Nicolas est devenue l'église principale de Moëslains, que la chapelle Saint-Aubin n'a plus été qu'un lieu de réunions occasionnelles.

Digitized by Google

Digitized by Google

III

Le Bac et les Ponts

Les cours d'eau n'ont pas toujours été, comme aujourd'hui, couverts de ponts à distance peu considérable. M. F. Raymond (*Histoire populaire illustrée de la Champagne, du Barrois et de la Brie*) dit que ces ouvrages « étaient rares au XII^e^ siècle. La plupart étaient en bois ou en bateaux (1) ; souvent il fallait passer les rivières à bac ou à gué ».

Ce sont les Romains qui les premiers, pour subvenir aux dépenses publiques, créèrent des péages sur les routes, grevant ainsi, sous le nom de *portorium*, les marchandises que l'on transportait d'un lieu à un autre.

Abolis par certains gouvernements, rétablis par les autres,ces droits en avaient engendré de nouveaux, qui permirent aux seigneurs de se faire des ressources en frappant non plus le transport, mais la vente même ou la manutention des produits les plus variés par des taxes d'étalage, de pesage, de mesurage.

Les seuls articles de la charte de Saint-Dizier (1228) qui rappellent ces coutumes sont les suivants :

« Le seigneur aura dans la ville des moulins banaux, et dans ces moulins des mesures convenables et loyales, desquelles mesures seize font le setier, et, pour

---

1. Diderot : *Encyclopédie.* — Ponts : il y en a qui sont faits de plusieurs bateaux attachés ensemble et couverts de planches pour communiquer d'une rive à l'autre.

Digitized by Google

chaque setier, boulangers et autres gens paieront un coupel comble et pas davantage...

« Nous nous sommes réservé dans la banlieue les fours, les moulins, les halles, les enclos et les étaux ; tout cela fera partie du ban du seigneur... »

Les lois des 14 floréal an X et 23 mars 1817 ont permis au gouvernement d'autoriser des ponts à péage et de créer des péages pour les ponts construits aux frais de l'Etat, des départements et des communes. La loi du 30 juillet 1880 a décidé que, pour l'avenir, on n'établirait plus de péages sur les ponts. Les péages anciens ont été supprimés sur les ponts des routes nationales. Pour les autres, l'Etat peut aider à les racheter.

Moëslains a connu le pont de bois, le bac et le pont à péage. La division de notre travail se trouve donc établie par les époques pendant lesquelles ces trois modes de passage de la Marne ont été usités.

LE PONT DE BOIS

D'après un mémoire rédigé en 1632, le 6 juin, on voyait encore en 1600 les vestiges d'un pont de bois qui mettait en communication les villages situés des deux côtés de la rivière ; M. Belin, curé des trois paroisses, auteur de cet écrit, déclare ne pouvoir se prononcer sur l'endroit où était le pont : il croit qu'il reliait Valcourt à Hoëricourt.

LA BARQUE DU PASSEUR

Nous ne saurions dire quand a commencé l'emploi d'un bac et d'un passeur pour traverser la Marne.

Un arrêt du Conseil d'Etat du 10 juin 1776 maintient le duc d'Orléans dans la possession du bac de Moëslains, qu'il détient un quart en toute propriété provenant de la baronnie d'Eclaron et trois quarts comme engagiste du roi pour le domaine de Saint-Dizier.

Du 1er mars au 1er octobre, chaque personne payait

Digitized by Google

pour le passage 6 deniers tournois, chaque personne à cheval 1 sou et 6 deniers. Du 1er octobre au 1er mars, pour chaque personne, 6 deniers tournois ; pour une personne à cheval, 2 sous.

Une plaque de fer-blanc fixée à un poteau devait indiquer, près du bac, les prix ci-dessus. Le tarif ne pouvait être majoré, lors même que la plaine était couverte d'eau et le passage plus difficile (1).

Une ordonnance des eaux et forêts en vigueur au XVIIIe siècle portait : « Les seigneurs qui ont droit de *péage* sont obligés d'avoir une pancarte contenant le tarif du droit et de la faire mettre en un lieu apparent, afin que le fermier ne puisse exiger plus grand droit qu'il n'est dû et que les passans ne puissent prétendre cause d'ignorance du péage. »

Pendant la Révolution, les habitants de Moëslains se substituent au duc d'Orléans pour demander au passeur une redevance annuelle. Voici le procès-verbal dressé à ce sujet :

« 13 *nivôse* an 4. — L'assemblée générale des citoyens de la commune de Moëslains, convoquée et tenue en la maison commune dudit Moëslains, à la poursuite et diligence du citoyen Charles Didron, agent municipal de cette commune, lequel a exposé à l'assemblée de la majeure partie des citoyens :

« Que le droit de passage du barcq ou passe-cheval, toujours connu sous la dénomination de Barq de Moëslains, sur la rivière de Marne, appartenoit avant la Révolution au cidevant duc d'Orléans par droit féodal, et que, l'Assemblée nationale ayant décrété l'abolition des droits féodaux, tous les habitans de la commune de Moëslains rentrent dans leurs droits que la féodalité leur avait enlevés, que pour cette raison les habitans de ladite commune ont droit de réclamer envers le passeur un prix annuel, qu'ils conviendront avec lui pour ledit droit de passage, étant tenu de payer une somme annuelle cy devant aux représentants d'Orléans.

---

1. Ms. de l'abbé Bernard, 1875.

Digitized by Google

« Sur ce ouï, toute discussion levée, l'assemblée a approuvé ledit exposé, en y adhérant. Au même instant s'est présenté le citoyen Jacques Chilot, breleur et habitant de cette commune, en qualité de passeur du barcq ou passe-cheval de Moëslains, s'étant rendu propriétaire dudit barcq avec tous ses assortimens qui y sont accessoires, par l'acquisition qu'il en a faite cejourd'hui, du citoyen Jean-Baptiste Perrin, cidevant passeur dudit Moëslains, avec lequel il a été fait, au nom de toute la commune, les transactions et conventions qui suivent, scavoir :

« La commune de Moëslains laisse à titre de bail, audit Jacques Chilot, pour trente années consécutives à compter de ce jour et finir à pareille époque, le droit de passage, au moyen de quoi il peut passer et repasser librement, sans que personne puisse s'y opposer, tous les étrangers qui se présenteront à lui ou à ses représentans, pour passer tant la nuit que le jour.

« Moyennant qu'il paiera à ladite commune une somme de six livres en numéraire, entre les mains du receveur des deniers communaux, tous les ans à ladite époque treize nivôse (ou 3 janvier v. st.), qu'il passera et repassera *gratis* tous les individus de la commune, tant la nuit que le jour, de même que les bestiaux lorsqu'il en sera requis, en tous tems de l'année, excepté lorsqu'il sera notoirement impossible, comme dans les trop grands débordemens des eaux, dans les grandes glaces, etc. (Il ne passera la nuit que dans les cas urgens.)

« Il sera tenu d'entretenir en bon et suffisant état son barcq, ainsi que tous les instrumens et outils qui y sont accessoires, à rendre l'avenue et la sortie dudit barcq d'un facile accès, de manière qu'aucun individu, qu'aucuns bestiaux ne courent aucuns risques.

« Telles sont les conditions arrêtées entre nous et par nous au nom de la commune et acceptées par ledit Jacques Chilot ledit jour treize nivôse l'an 4e de la République française. »

Digitized by Google

LE PONT A PÉAGE

En 1852, les communes de Moëslains, Hoëricourt, Valcourt, Chancenay, Humbécourt, Bettancourt, Villiers-en-Lieu et Eclaron ont demandé la construction d'un pont à péage sur la Marne, entre les villages de Moëslains et Hoëricourt, sur le territoire de Moëslains, dans le but de supprimer un passage à bac ou à gué au point où le chemin de grande communication n° 11 traversait la Marne.

Le projet dressé la même année évaluait la dépense à 45.000 fr. Il comprenait la construction d'un pont avec culées et piles en maçonnerie, charpente métallique et tablier en bois. Ce projet, soumis à l'enquête, reçut l'approbation des communes et des populations intéressées.

La part de l'Etat dans la dépense était de 10.000 fr.; pareille somme était demandée au département et aux communes ci-dessus désignées ; le concessionnaire restait chargé du complément.

Les conseils municipaux déclarèrent que la situation financière de leurs localités ne permettait de demander à celles-ci aucune contribution (1). Le pont fut déclaré d'utilité publique par décret du 18 avril 1854 ; la mise en adjudication fut autorisée

---

1. *Conseil municipal de Saint-Dizier*, 8 juillet 1853 : Le sous-préfet écrit que l'établissement dans la rivière de Marne des barrages de Saint-Dizier et Lancuville-au-Pont a eu pour effet de rendre dangereuse et peut-être impossible la fréquentation du gué qui existait entre Moëslains et Hoëricourt. On a pensé que la substitution d'un pont à ce gué était devenue indispensable. La ville de Saint-Dizier est appelée à fournir une subvention.

Rejet : Saint-Dizier se trouve dans les mêmes conditions que Moëslains. Une compagnie sérieuse s'est constituée pour établir un pont sur la Marne, au faubourg de la Noue, sans réclamer autre chose que la concession d'un péage. Les enquêtes ouvertes ont été favorables : il n'est donc pas douteux que dans peu de temps l'autorisation sollicitée ne soit accordée.

Digitized by Google

sous les conditions suivantes : il serait pourvu aux frais de construction et d'entretien au moyen :

1° d'une subvention de 10.000 fr. sur les fonds du Trésor ;

2° d'un péage à concéder par adjudication publique au soumissionnaire qui offrirait le plus fort rabais sur la durée de la concession, dont le maximum ne devrait pas dépasser 99 ans. Le décret fixait en outre le tarif des droits de péage à percevoir par le concessionnaire (1).

Le 15 juillet 1854 et le 20 mars 1858, le pont fut mis en adjudication, mais les premiers entrepreneurs ne purent remplir leurs engagements et furent déclarés déchus des droits à eux concédés.

Enfin, par adjudication du 10 mars 1860, un entrepreneur de Châlons-sur-Marne, M. Pochet, consentait une concession de 60 ans aux conditions du décret du 18 avril 1854. Il recevait une subvention de l'Etat de 10.000 fr. ; remise lui était faite des matériaux approvisionnés évalués à 8.791 fr. 50 et en plus des cautionnements des deux premiers concessionnaires, montant ensemble à 3.000 fr. Le type du pont à construire consistait dans l'établissement de voûtes en maçonnerie au lieu de charpente métallique.

L'entreprise put livrer le pont à la circulation le 1er janvier 1861, date de la perception du péage autorisée par arrêté préfectoral.

La concession devait se terminer le 31 décembre 1921, ayant été consentie pour 60 ans.

En août 1901, invoquant l'article 7 de la loi du

---

1. Ms. de M. L. Robert, instituteur (*Miettes historiques sur Hoëricourt*, 1888) : «La taxe est ainsi fixée : 0,05 pour le piéton ; 0,10 pour le cavalier et 0.05 en sus s'il a une valise ; 0,10 pour les voitures à deux et quatre roues et 0.05 par cheval, et ces diverses sommes exigibles pour chaque passage ». — Un habitant nous disait qu'il existait pour Hoëricourt et Moëslains des abonnements : un ménage sans enfants, connu comme n'ayant pas obligation de passer journellement sur le pont, était admis à circuler librement pendant un an pour 3 fr.

Digitized by Google

30 juillet 1880 (1) et la circulaire ministérielle du 15 avril 1882, M. Rozet, député, appelait l'attention du ministre de l'intérieur sur l'utilité du rachat du pont à péage de Moëslains. M. Leygues lui répondait le 13 du même mois que la subvention de l'Etat pourrait être accordée seulement quand les communes intéressées auraient pris l'engagement de payer la part leur incombant dans la dépense (2).

Dans sa séance du 23 août 1901, le Conseil général du département de la Haute-Marne a émis un vœu tendant au rachat du pont à péage de Moëslains, établi sur la Marne, au passage du chemin de grande communication numéro 11, embranchement de Moëslains à Hoëricourt.

Le service vicinal a procédé à l'étude de la question et, pour la session d'avril 1902, l'assemblée départementale était saisie à ce sujet d'un long rapport présenté par M. le préfet. Ce rapport contenait l'historique de la question, l'exposé relatif à la concession du pont, aux conditions d'exécution, la description et les dimensions de l'ouvrage, le résumé de la législation concernant le rachat. L'utilité de ce dernier apparaissait d'autant plus grande que le pont assujetti aux droits était situé dans une contrée industrielle, où la circulation s'exerçait avec une intensité relativement importante. La suppression du péage était donc « une mesure très désirable dans l'intérêt général.

Le pont dont il s'agit était d'ailleurs le seul, parmi les voies vicinales du département, qui fût encore

---

1. Ainsi que nous l'avons dit plus haut, une loi du 30 juillet 1880 autorisait l'Etat à accorder des subventions pour le rachat des ponts à péage qui dépendaient ou des routes départementales ou des chemins vicinaux. En mai 1895, un journal de Paris annonçait que pour cette année l'Etat disposait de 200.000 fr. affectés à la seconde catégorie. « On rachètera, disait-il, un pont dans la Haute-Marne, deux dans le Lot-et-Garonne, un dans le Finistère, un dans l'Aude ». — Le seul pont à péage dépendant de chemins vicinaux dans la Haute-Marne était le pont de Moëslains.

2. Journal *la Liberté*, 22 août 1901.

Digitized by Google

soumis au régime des droits de péage » (1).

D'après les pièces du dossier déposé aux archives de la Haute-Marne, le détail estimatif des travaux de construction s'élevait à 45.000 fr. Déduction faite d'une subvention en nature et en argent de 21.791 fr. 50, M. Pochet avait engagé dans l'affaire une somme de 23.208 fr. 50.

La valeur du péage pour les dix-huit années restant à courir jusqu'à l'expiration de la concession était estimée à 11.130 fr. Les ayants droit consentaient au rachat moyennant une somme de 12.000 fr. En prenant pour base le chiffre de 11.130 fr., la contribution par tiers de l'Etat, du département et des communes (2) était de 3.710 fr.

Le rapport finalement concluait à l'utilité du rachat.

Le 24 mai 1902, le Conseil municipal de Saint-Dizier, conformément à l'ordonnance du 18 février 1834, était appelé à donner son avis et à voter, le cas échéant, la somme représentant la part contributive de la ville dans le rachat. Il souscrivait aux engagements conditionnels qui lui étaient soumis et ouvrait un crédit de 331 fr.

Voici les dernières décisions préliminaires du rachat :

4 juin 1902. — La Chambre de commerce de Saint-Dizier donne un avis favorable au projet de rachat du pont à péage de Moëslains.

5 juillet.— Même vote de la Chambre consultative des Arts et Manufactures de Joinville.

21 juillet. — Avis très favorable du Conseil d'arrondissement de Wassy.

Août. — Avis favorable et définitif du Conseil général sur l'utilité publique du rachat, adhésion au projet de convention signé par les intéressés fixant à 11.250 fr. le capital de rachat.

---

1. Rapport préfectoral distribué au Conseil général.

2. Hoëricourt 1.195 fr., Moëslains 420, Valcourt 655, Eclaron 630, Villiers-en-Lieu 210, Hallignicourt 150, Saint-Dizier 450.

Digitized by Google

10 septembre. — Le dossier est soumis à l'examen du Conseil d'Etat.

27 octobre. — Le ministre de l'intérieur dit qu'il attend l'avis de cette assemblée pour donner à l'affaire la suite qu'elle comporte et mettre à la disposition du préfet la subvention de 3.700 fr. accordée par l'Etat pour favoriser le rachat du péage.

12 décembre 1902. — Décret : Est déclaré d'utilité publique le rachat des droits de péage perçus au pont de Moëslains, sur la Marne, au passage du chemin de grande communication numéro 11 entre Moëslains et Hoëricourt. Le privilège résultant de la concession sera définitivement éteint à la date fixée dans le traité du 5 juin.

L'administration donnait aussitôt des ordres pour que le concessionnaire cessât de percevoir les droits de péage le 31 décembre 1902 à partir de minuit.

***

Comme souvenir de ce passé, il reste, sur la façade de l'immeuble, propriété de l'Etat, où habitait le péager, des inscriptions « Péage » qui ont été grattées, rendues illisibles, et, dans une des ouvertures de la maison pontière, le petit guichet par lequel se faisaient les recettes.

Digitized by Google

Digitized by Google

IV

Les fouilles industrielles de 1923

A voir ce paysage du coteau de Saint-Aubin, que la succession des siècles avait laissé dans le calme, il semblait que l'aspect n'en dût être jamais modifié. Mais l'industrie métallurgique, en quête de matières nécessaires aux exigences du moment, a trouvé là un sol capable de l'aider dans une des branches de sa fabrication.

Des trois éminences qui dominaient le plateau (1), celle située entre le canal et la chapelle a été entamée au printemps de 1923 : dans un terrain appartenant à M. Lombard, surveillant militaire en retraite à Moëslains, une première extraction de sable vert a été faite et, au cours de l'été, une véritable carrière se trouvait ouverte dans le mamelon.

LES SABLES VERTS

Les sables verts affleurent dans les cantons de Saint-Dizier et Montier-en-Der. Ils sont à grains très fins et ordinairement d'un beau vert lorsque leur couleur n'a pas été altérée par les agents atmosphériques. Leur puissance moyenne est de 3 m. 50 environ...Ces sables verts sont très estimés pour le moulage dans les usines métallurgiques.

---

1. « Le château, entouré de deux ou trois forts, comme on peut même aujourd'hui s'en rendre compte, présentait des moyens sérieux de résistance. Aussi ne doit-on pas s'étonner si l'armée de Charles-Quint s'empressa de le démolir. » — Abbé F. Mazelin (1871), *Saint Aubin, évêque d'Angers.*

Digitized by Google

Au point de vue hydrologique, ils forment un niveau d'eau constant et, par suite de leur position entre deux couches imperméables, sont un véritable réservoir permanent d'eaux souterraines.

Sous le rapport paléontologique, ils sont à peu près dépourvus d'intérêt (1).

LES FOUILLES

Nous sommes allé à différentes reprises (2) voir où en étaient les travaux. Le 19 juillet, la tranchée principale, au fond de laquelle l'eau commençait à monter, avait 10 mètres de long, 5 de large et 13 de profondeur.

De nouvelles fouilles étaient faites dans le voisinage : le sable vert apparaissait tantôt dans la partie supérieure, tantôt à 4 ou 5 m. dans le sol, et en certains endroits il y avait mélange de sable et d'argile. La pyrite et les phosphates s'y trouvaient également représentés (3).

LE MOULAGE EN FONDERIE

Nous avons entendu manifester de l'étonnement parce que certaines usines éloignées s'intéressaient

---

1. E. Royer et J. Barotte : *Notice explicative de la carte géologique de la Haute-Marne.*

2. M. Mayance, conservateur adjoint du musée, a bien voulu nous accompagner dans une de ces excursions ; grâce à ses explications, nous avons pu compléter des notes un peu trop sommaires.

3. Tombeck : L'étage albien commence inférieurement par deux lits de sables assez puissants, les sables blancs et les sables verts. La partie supérieure de l'étage albien (gault) est complètement argileuse. C'est elle qui forme la falaise des Côtes-Noires. Les fossiles, extrêmement rares dans les sables, sont au contraire très abondants dans les argiles.

De Lapparent : Les sables verts, mouchetés de grains de glauconie, forment une couche de 9 à 10 mètres dont la partie supérieure, en raison de sa couleur foncée, est bien visible à la Côte-Noire. Ces sables verts ne renferment guère d'autres fossiles que des morceaux de bois pétrifié. La pyrite y abonde souvent.

Digitized by Google

à des richesses du sol qui auraient pu apparemment être absorbées depuis longtemps par des établissements de la région.

L'explication est assez simple : « Les qualités qu'on exige des sables de fonderie varient avec la nature des pièces à mouler et celle du métal employé... On utilise rarement le sable neuf, sauf pour le garnissage du modèle ; le restant du châssis est rempli avec un mélange de sable neuf et de vieux sable qu'on récupère chaque jour et auquel on fait subir une préparation. On distingue encore les sables verts qui ne sont pas séchés avant la coulée et qu'on utilise surtout pour les pièces d'importance moyenne devant rester brutes (1). »

DÉCOUVERTES ARCHÉOLOGIQUES

Au cours de leurs travaux, les ouvriers ont mis à jour, à des profondeurs variables, cinq ou six mètres le plus souvent, des mâchoires et autres ossements d'animaux, des défenses de sangliers, des dents de chevaux, des fers à cheval sans trous (2) ; à dix mètres, une ammonite de belles dimensions très bien conservée. Des fers trouvés, deux ont été déposés au musée de Saint-Dizier : un fer à glace pour pied droit de devant muni de pinces formant clous (3),

---

1. De Laharpe : *Notes et formules de l'ingénieur* (1923).

2. La lumière n'est pas faite sur l'époque probable où la ferrure du pied du cheval avec clous a été appliquée. — Mégnin estime que la ferrure du cheval date du Ve ou VIe siècle avant notre ère. — Il faut remonter à Léon VI, dit le Philosophe, empereur de Constantinople en 890, pour trouver le premier texte indiquant clairement l'usage de la ferrure à clous. — F. Paulin : *Ferrure antique en Hte-Marne.*

3. Au temps de la féodalité, les fers étaient parfois prolongés en pointe et relevés en pince, munis de crampons hauts et forts. Les fers trouvés dans les ruines du château de Moëslains, que Charles-Quint fit détruire après le siège de Saint-Dizier, sont des fers équivalents comme taille, poids et forme à ceux en usage aujourd'hui pendant l'hiver. — F. Paulin : *op. cit.*

Digitized by Google

une sandale arabe pour pied gauche de derrière.

Notre distingué collègue M. Ed. Lang, ancien directeur des Forges de Champagne, propriétaire d'un des monticules environnant la chapelle et d'une résidence d'été située dans les vallonnements de ce site agréable, s'est intéressé aux fouilles au double point de vue scientifique et industriel. Il a trouvé dans la carrière les traces indéniables d'un foyer : débris de bois calciné, charbon pulvérisé. Dans une autre partie du mamelon attaquée seulement pour en connaître le contenu, il nous montrait, le 9 juillet, à 1 m. 60 du sol, d'autres résidus de combustion et, mêlés à ces matières, des fragments d'os d'animaux. Il donnait de ce voisinage une explication plausible : cuisson et consommation sur place de pièces de gibier dont vivait autrefois le peuple de chasseurs de la contrée. N'est-ce pas une réédition de ce qui s'est passé aux Crassées, où, lors de la découverte de bains romains, on a extrait à courte distance quantité d'ossements, de bois de cerfs et de défenses de sangliers (1) ?

De grands coups de pioche ont donc été portés là. Comme les matières tirées du sol ont continué à donner satisfaction pour l'usage auquel on les destinait, les travaux ont été poursuivis. Une nouvelle carrière de sable vert a été mise en exploitation (automne 1924) sur la route d'Eclaron, en face de celle qui avait été pratiquée dans le mamelon voisin de la chapelle.

La topographie du coteau de Moëslains se trouve ainsi en voie de rapide transformation.

Avril 1927.

---

1. A. Fourot (*Les origines de Saint-Dizier*) : « Cette quantité d'ossements et de bois de cerfs s'explique par les habitudes de forgerons nomades qui, comme nos chercheurs d'or en Californie, vivaient de chasse et auxquels les vastes forêts de Saint-Dizier fournissaient un gibier abondant. »

Etablissements A. Brulliard, St-Dizier (H.-M.). — 1927

Digitized by Google

Digitized by Google

AVIS

La Société décline toute responsabilité des opinions émises par les auteurs des travaux insérés dans ses Mémoires.

Les membres de la Société qui changent de domicile sont priés d'en informer le Secrétaire et d'indiquer leur adresse exactement.

Les Sociétés savantes qui reçoivent les Mémoires de la Société des Lettres de Saint-Dizier sont priées d'envoyer en échange les ouvrages qu'elles font imprimer.

Tout sociétaire qui ne recevrait pas régulièrement les procès-verbaux mensuels des séances ou les publications de la Société est prié d'en informer sans retard le Secrétaire ou le Bibliothécaire.

On peut se procurer le tome XX des Mémoires de la Société au prix de 3 fr., port compris, chez le bibliothécaire de la Société des Lettres, à Saint-Dizier.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITY OF CHICAGO
104 932 593